EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

REVENTE DE L'IMMEUBLE 6 RUE GAULTIER DE BIAUZAT PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF A L'OPHIS DU PUY-DE-DOME

Par arrêté du 22 janvier 2007, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier / SMAF son droit de préemption sur l'immeuble cadastré IZ n° 103 situé 6 rue Gaultier de Biauzat pour une opération d'urbanisme.

L'OPHIS propose de réhabiliter cet immeuble de 7 appartements dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements liée à la rénovation des quartiers Nord.

Aussi, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'accepter le rachat de ce bien par l'OPHIS aux conditions citées ci-dessous.

Cette transaction sera réalisée au prix de 468 801,69 €.

Cette opération bénéficiera d'une participation de Clermont-Communauté de 66 750 € au titre du Fonds d'Intervention Foncière, soit un solde restant dû de 402 051,69 € auquel s'ajoutent 5 985,25 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1er décembre 2007, date limite de paiement d'un total de 408 036,94 €.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT